

APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES, EN LIEN AVEC LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DE LA COLONISATION

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur/universitaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/12/2016 au 03/02/2017

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite d'envoi : 03/02/2017
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appels à projets – mémoire – colonisation

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Madame la Vice-présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance ;
- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre de l'Education ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française ;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie

| Nom et prénom | Téléphone | Email |
|-----------------|--------------|--|
| Plumet Philippe | 02 690 83 52 | philippe.plumet@cfwb.be |
| Sanchez Belen | 02 690 83 53 | belen.sanchezlopez@cfwb.be |
| Monin Yves | 02 690 83 54 | yves.monin@cfwb.be |

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment¹, nous vous rappelons que la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé deux appels à projets extraordinaires dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, en lien avec la transmission de la mémoire de la colonisation :

- un appel à projets extraordinaire visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants (art. 16) ;
- un appel à projets extraordinaire pour la réalisation de productions diverses en lien avec l'objet du décret et avec les objectifs et thématiques de l'appel (art.17).

Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec l'histoire de la colonisation belge en Afrique.

En lien avec l'objet du décret et l'histoire de la colonisation belge en Afrique, les dossiers traiteront obligatoirement d'une ou de plusieurs des thématiques spécifiques suivantes :

- Les formes et les exercices de la violence coloniale (ex. : l'Etat indépendant du Congo, l'exploitation coloniale, ...).
- La colonie durant les deux conflits mondiaux (ex. : rôle de la Force publique).
- La décolonisation.
- Images et stéréotypes colonisateur/colonisé.
- La mémoire de la colonisation en Belgique (lieux de mémoire / traces mémorielles matérielles).

Les projets éligibles doivent avoir un lien avec ces thématiques et peuvent consister en :

- Article 16
 - Visites de lieux : approche / appropriation des traces mémorielles matérielles de la colonisation en Belgique (en ce compris l'analyse de ces traces) par la réalisation de parcours, visites guidées, publications, guides, etc. Le contenu proposé devra inclure obligatoirement un lieu situé sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-capitale.
 - Séminaires : organisation de séminaires à l'intention des enseignants sur les thématiques spécifiques de l'appel.
- Article 17 : réalisation de productions pouvant notamment revêtir les formes suivantes : dossiers pédagogiques, exposition, représentation théâtrale, production audio-visuelle, publication, activités de sensibilisation et d'information. Dans tous les cas, ces productions devront comporter obligatoirement un volet pédagogique exploitable en milieu scolaire et/ou par le secteur associatif.

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre peuvent être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire www.decretmemoire.cfwb.be ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie.

L'appel est ouvert jusqu'au 3 février 2017

¹ Circulaire n° 5983 du 12-12-2016.

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie

Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

dob@cfwb.be

02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric DELCOR